



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Généralisation du dispositif « aller bien pour mieux apprendre » (ABMA)

Question écrite n° 13606

Texte de la question

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la généralisation du dispositif « aller bien pour mieux apprendre » (ABMA). Dispositif de promotion de la santé globale en milieu scolaire expérimenté élaboré dans l'académie de Lyon avec le partenariat de l'INPES, sa généralisation a été annoncée lors du comité interministériel de la santé, le 26 mars 2018. Il a vocation à permettre une approche de santé globale à l'école et l'association de l'ensemble de la communauté éducative et des parents. Elle souhaite connaître le calendrier de généralisation du dispositif à l'ensemble des académies.

Texte de la réponse

La démarche de promotion de la santé à l'école est portée par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en lien avec la stratégie nationale de santé et sa déclinaison opérationnelle, le plan national de santé publique « priorité prévention » dans lequel est inscrit le développement des écoles promotrices de santé. Il s'agit d'une démarche visant à développer un environnement bienveillant et de bien-être, un climat de confiance et de réussite scolaire. L'objectif majeur est de faire acquérir aux élèves des compétences psychosociales leur permettant de faire des choix éclairés en matière de santé et d'avoir confiance en leur capacité à réussir et à progresser. Des dispositifs inspirants en académie existent déjà : Aller bien pour mieux apprendre (académie de Lyon), Ecole 21 (académie d'Amiens) mais aussi en Europe, soutenus par le réseau Schools for Health in Europe (SHE). Il s'agit de s'appuyer sur ces expériences qui ont fait leurs preuves pour concevoir un accompagnement des équipes éducatives. Un groupe de travail interministériel, associant des universitaires impliqués dans la formation initiale des professeurs, des partenaires (Santé publique France...), se réunit depuis le mois de septembre 2018 pour élaborer un vademecum afin d'accompagner la mise en œuvre des écoles promotrices de santé et des élèves ambassadeurs et permettre notamment aux chefs d'établissement de piloter ces projets. Il est prévu une diffusion de cet outil en octobre 2019 afin de permettre un déploiement progressif de la démarche dès l'année scolaire 2019/2020. Dès décembre 2019, ce vademecum sera accompagné par un séminaire de formation et l'animation des réseaux (conseillers techniques infirmiers et établissement et vie scolaire notamment). Enfin, en juin 2020, l'évaluation de l'expérimentation des élèves ambassadeurs de santé pour lutter contre le tabagisme (projet ASSIST) sera menée, en vue d'une éventuelle généralisation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13606

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2018](#), page 9488

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11774